



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

LE 13 JANVIER 2026

**PROCÈS-VERBAL** de la séance du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le treizième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-six (2026-01-13).

### **PRÉSENCES :**

La mairesse, madame Nathalie Gauvin  
Madame la conseillère Émilie Serre et messieurs les conseillers François Vadnais, Denis Beaudry, Louis-Philippe Éthier et Patrice Viens. La directrice générale / greffière-trésorière qui agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

### **ABSENT :**

Monsieur Alexandre Picard

### **CONSTATATION DU QUORUM**

La mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2026-01-001

### **OUVERTURE DE LA SESSION**

**ATTENDU QUE** le **QUORUM** a été constaté ;

**SUR PROPOSITION** de Patrice Viens

**DÛMENT APPUYÉ** par Émilie Serre

**IL EST RÉSOLU** et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents que la session ouvre à 19h30.

2026-01-002

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

**SUR PROPOSITION** de Denis Beaudry

**DÛMENT APPUYÉ** par Louis-Philippe Éthier

**IL EST RÉSOLU** et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour est adopté, en laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** ».

### **ORDRE DU JOUR**

#### **PRÉSENCES**

#### **CONSTATATION DU QUORUM**

1. **OUVERTURE DE LA SESSION**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION PROCÈS-VERBAUX - DÉCEMBRE 2025**
4. **CORRESPONDANCE**
5. **FINANCE**  
Renouvellements des contrats d'entretien annuels, adhésions, cotisations, mises à jour et abonnements 2026.
6. Dépenses incompressibles 2026.
7. Rapport de la directrice générale/greffière-trésorière – Fin décembre 2025.
8. **ADMINISTRATION**  
Acceptation des comptes à payer – Décembre 2025 et janvier 2026 et des comptes payés affectant l'année 2025.
9. Tous sujets relatifs – Vente ou achat de terrain.
10. Tous sujets relatifs – Subventions, achats et publicités.
11. Adoption / Règlement no. 443-2025/ décrétant les taux d'imposition pour 2026.
12. Tous sujets relatifs – Amibus.
13. Tous sujets relatifs – Droit de passage de la Boucle du Grand Défi Pierre Lavoie.
14. Tous sujets relatifs – Prolongation de l'entente relative à la réalisation d'une étude de mise en commun et d'optimisation des ressources en soutien informatique.
15. **AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSIONS ANTÉRIEURES REPORTÉS**  
Rapports verbaux ou écrits de l'inspecteur municipal et environnement et de la directrice générale/greffière-trésorière.
16. **VOIRIE MUNICIPALE**  
Demande au député pour voirie locale – Subvention annuelle 2026/Amélioration des chemins de la municipalité.
17. **HYGIÈNE DU MILIEU**
18. **URBANISME**
19. **LOISIRS**  
Tous sujets relatifs – Matinées entre aînés.
18. Tous sujets relatifs – Heure de conte à la bibliothèque.
19. Tous sujets relatifs – Heures d'ouverture de la Bibliothèque.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

20. Tous sujets relatifs – Fête des bébés.  
**SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE-  
PÉRIODE DE QUESTIONS  
CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION**

2026-01-003

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SESSION SPÉCIALE DU 09 DÉCEMBRE 2025 CONCERNANT LE BUDGET DE L'ANNÉE 2026**

**Document soumis :** Copie du procès-verbal de la session spéciale tenue le 09 décembre 2025 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;  
**SUR PROPOSITION de Louis-Philippe Éthier  
DUMENT APPUYÉE par Emilie Serre  
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents** que le procès-verbal de la session spéciale, portant exclusivement sur l'adoption du budget 2026, du 09 décembre 2025 est **ADOPTÉ** tel que rédigé.

2026-01-004

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 09 DÉCEMBRE 2025**

**Document soumis :** Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 09 décembre 2025 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;  
**SUR PROPOSITION de Louis-Philippe Éthier  
DUMENT APPUYÉE par François Vadnais  
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents**  
**QUE** le procès-verbal de la session régulière du 09 décembre 2025 respecte fidèlement les décisions du conseil municipal et est **ADOPTÉ** tel que rédigé.

### **CORRESPONDANCE**

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance soumise verbalement par la directrice générale/greffière-trésorière.

2026-01-005

### **RENOUVELLEMENTS CONTRATS D'ENTRETIEN ANNUELS DES ÉQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS, ADHÉSIONS ET COTISATIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS, MISES À JOUR DES LIVRES, CODES MUNICIPAUX ET ABONNEMENTS NOUVEAUX POUR 2026**

**SUR PROPOSITION de Patrice Viens  
DUMENT APPUYÉE par Denis Beaudry  
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents** d'autoriser en 2026 la directrice générale/greffière-trésorière à :

- ❖ **RENOUVELER** les contrats d'entretien annuel d'équipements administratifs de la Mairie et les adhésions aux associations dont la municipalité est déjà membre, s'il en est toujours opportun;
- ❖ **RENOUVELER** les abonnements et mise à jour aux différents Codes et autres livres de lois, de même qu'aux revues auxquelles la municipalité est déjà abonnée, le tout suivant le tarif en vigueur, et s'il en est toujours opportun ;
- ❖ **ABONNER** la municipalité à toute nouvelle association, livre ou code, s'il en est opportun.

2026-01-006

### **AUTORISATION DU CONSEIL - DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2026**

**SUR PROPOSITION de François Vadnais  
DUMENT APPUYÉE par Louis-Philippe Éthier  
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**  
**QUE** ce conseil autorise, en vertu de la Loi, les dépenses incompressibles suivantes pour l'année 2026, représentées dans le budget 2026 et accepte ces derniers non limitativement :

- Salaire des élus et allocations de dépenses;
- Salaire des employés municipaux;
- Déductions à la source et avantages sociaux de même que les contributions à la CSST;
- Frais de déplacement des élus, des employés municipaux;
- Frais de mutations immobilières;
- Frais postaux;
- Comptes de téléphone, internet ou autre appareil de communication et service 911;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

- Honoraires professionnels pour informatique;
- Honoraires professionnels élections;
- Honoraires professionnels comptables, vérificateurs, évaluateurs;
- Honoraires professionnels services scientifiques et de génie;
- Services juridiques (Cour municipale, services annuels et autres);
- Fournitures de bureau et abonnements;
- Cotisations et formations;
- Entretien ménager des bâtiments municipaux ;
- Électricité des immeubles, équipements et éclairage public;
- Huile à chauffage pour les immeubles de la municipalité;
- Enseignes et signalisation;
- Contrat enlèvement de la neige;
- Assurances générales;
- Sûreté du Québec;
- Immatriculation des véhicules;
- Réparation et entretien des véhicules;
- Réparation et entretien des bâtiments;
- Réparation et entretien des terrains et chemins publics;
- Réparation et entretien des divers équipements;
- Entretien des équipements et réseaux municipaux;
- Calcium et abrasif;
- Essence, diesel, propane;
- Produits chimiques (aqueduc et égouts);
- Loisirs et culture – frais relatifs aux activités et animations;
- Pièces, matériaux et accessoires (aqueduc, égouts, voirie, loisirs et culture);
- Quote-part MRC de la Haute-Yamaska ou autres organismes supra municipaux, incluant le service d'évaluation;
- Quote-part relative à la protection incendie avec la Ville de Bromont;
- Quote-part relative à la protection incendie avec la Ville de Granby;
- Quote-part pour la Cour municipale régionale de Granby ;
- Cours d'eau MRC de la Haute-Yamaska;
- Contrat ordures, collecte sélective et matières organiques;
- Achat de bacs roulants (collecte sélective et matières organiques);
- Entente avec la Ville de Granby pour la participation aux services de loisirs;
- Remboursement de la dette (capital et intérêts);
- Remboursement de taxes suite à un certificat de modification du rôle;
- Et tous les autres engagements incompressibles prévus par le conseil.

QUE ces dépenses sont valables pour les montants prévus au budget pour ces fins.

QUE ce conseil prend note que la directrice générale et greffière-trésorière a certifié qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites sont projetées et que ces dépenses ont été prévues au budget de l'année 2026.

2026-01-007

### RAPPORT VERBAL – DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE – FIN DÉCEMBRE 2025

Rapport verbal du 13 janvier 2026 a été fait au conseil ;

**SUR PROPOSITION de Émilie Serre**

**DUMENT APPUYÉE par Louis-Philippe Éthier**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport verbal de la directrice générale/greffière-trésorière du 13 janvier 2026 sur les autorisations de dépenses de la fin de décembre 2025.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que livré.

2026-01-008

### ACCEPTATION COMPTES À PAYER AFFECTANT L'ANNÉE 2026 & COMPTES PAYÉS EN DÉCEMBRE 2025

**SUR PROPOSITION de Denis Beaudry**

**DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

QUE ce conseil entérine les salaires qui ont été payés en décembre 2025.

QUE ce conseil approuve les comptes à payer tels que soumis ainsi que les dépenses effectuées et autorise le paiement des comptes dus affectant l'année 2025.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

QUE ce conseil approuve les comptes payés affectant décembre 2025.

QUE ce conseil prend note que la directrice générale et greffière-trésorière confirme que les crédits sont disponibles au budget pour ces fins.

2026-01-009

### **ACCEPTATION COMPTES À PAYER EN JANVIER 2026 & COMPTES PAYÉS AFFECTANT L'ANNÉE 2026**

**SUR PROPOSITION de Émilie Serre**

**DUMENT APPUYÉE par Patrice Viens**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

QUE ce conseil approuve les comptes à payer tels que soumis ainsi que les dépenses effectuées et en autorise le paiement, affectant janvier 2026.

QUE ce conseil approuve les comptes payés affectant janvier 2026.

QUE ce conseil prend note que la directrice générale et greffière-trésorière confirme que les crédits sont disponibles au budget pour ces fins.

### **ACHAT OU VENTE DE LOT**

Aucun sujet traité.

2026-01-010

### **SUBVENTIONS, ACHATS, PUBLICITÉS**

**SUR PROPOSITION de Patrice Viens**

**DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

QUE ce conseil autorise la dépense suivante :

1. Don, Fondation BMP (Hôpital Brome-Missisquoi); 1000.-\$;
2. Don, Fondation du Centre hospitalier de Granby; 1000.-\$;
3. DBR Informatique inc.; banque d'heure; 4 750,00.-\$, plus taxes;
4. Sanivac : Vidange vieux champs : 10 500.-\$, plus taxes;
5. Journée montréalaise pour employés de loisirs: 331,25.-\$, plus taxes;
6. Cambridge : Échantillonneur d'eau : 532,86.-\$, plus taxes + transport;
7. Achats livre bibliothèque : 7 000 \$
8. Loisir rural : congrès : 2 892,25.-\$, plus taxes;
9. GBI : Remplacement de 3 chauffe-eaux; 7 250,00.-\$, plus taxes;

2026-01-011

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 443-2025 DÉCRÉTANT LES TAUX D'IMPOSITION ET LES MODALITÉS POUR L'ANNÉE 2026**

ATTENDU QU'un avis de motion et qu'un dépôt de projet relatif au présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 09 décembre 2025;

**SUR PROPOSITION de Émilie Serre**

**DUMENT APPUYÉE par Denis Beaudry**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

QUE ce conseil adopte le « *RÈGLEMENT NO. 443-2025 DÉCRÉTANT LES TAUX D'IMPOSITION ET LES MODALITÉS POUR L'ANNÉE 2026* » tel que soumis et rédigé.

Copie du règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2026-01-012

### **DÉCISION DU CONSEIL – PROGRAMME DE SOUTIEN AU TRANSPORT ADAPTÉ (PSTA) ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2025-2027**

ATTENDU QUE la ville de Granby a acquis la compétence en matière de transport adapté;

ATTENDU QUE la ville de Granby a confié à Ami-Bus inc. organisme délégué, l'organisation du transport adapté pour l'ensemble des municipalités du territoire de la Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE la participation de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, depuis plusieurs années, au transport adapté, collectif et d'urgence offert par Ami-Bus inc.;

ATTENDU QUE ce service est essentiel pour la municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby a pris connaissance de la planification triennale pour les années 2026 et 2027 relative au Plan de transport et de développement des services de transport adapté des municipalités de Granby, Roxton Pond, Saint-Alphonse-de-Granby, Saint-Paul-d'Abbotsford et de



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

Saint-Cécile-de-Milton, incluant notamment la grille tarifaire et les prévisions budgétaires pour les années 2026 et 2027;

**ATTENDU QUE**, pour le transport adapté, la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby prévoit contribuer, en 2026, pour une somme de **20 324 \$** et, en 2027, pour une somme de **20 730 \$** le tout conditionnellement au renouvellement de l'entente de service en transport adapté venant à échéance le 31 décembre 2025;

**ATTENDU QUE** le Programme de soutien au transport adapté 2025-2027 – Volet 1 exige l'adoption d'une résolution contenant les informations nécessaires pour que le ministère des Transports et de la Mobilité durable puisse prendre une décision;

**SUR PROPOSITION de Louis-Philippe Éthier**

**DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** ce conseil confirme la participation de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby au transport adapté et qu'elle désigne la ville de Granby comme Ville mandataire.

**QUE** ce conseil adopte les prévisions budgétaires d'Ami-Bus Inc. pour l'année 2025, 2026 et 2027 et la tarification exigée par Ami-Bus Inc., soit de 5,75\$ du passage, 110\$ pour le livret de 20 passages, 208\$ pour celui de 40 passages et la gratuité chez les enfants de 6 ans et moins.

**QUE** ce conseil confirme le mandat donné à Ami-Bus Inc. pour les transports adapté, collectif, nolisé et d'urgence; soit tel que décrit dans l'«Entente-services en transport de personnes » signé par la Ville pour l'année 2026.

**QUE** ce conseil confirme une contribution financière de **20 324.- \$** pour l'année 2026

**QUE** ce conseil mandate la mairesse madame Nathalie Gauvin et la directrice générale/greffière-trésorière à signer tout document donnant suite à la présente. En leurs absence (s) le maire suppléant et/ou la directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe sont également autorisés à signer.

2026-01-013

### **DÉCISION DU CONSEIL – AUTORISATION DE DROIT DE PASSAGE DE LA BOUCLE 2026 DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE**

**ATTENDU QUE** le Grand défi Pierre Lavoie est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de promouvoir les saines habitudes de vie;

**ATTENDU QUE** La Boucle du Grand défi Pierre Lavoie sera de passage le samedi 13 juin 2026 dans la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby;

**ATTENDU QUE** la sécurité des participants, des bénévoles, des spectateurs et des automobilistes est l'élément primordial de cette activité;

**ATTENDU QUE** certaines routes devront être fermées de manière temporaire pendant le passage du peloton cycliste et que la municipalité en fait partie;

**SUR PROPOSITION de Patrice Viens**

**DUMENT APPUYÉE par Denis Beaudry**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** le conseil municipal autorise le passage des cyclistes de La Boucle sur nos routes prévues dans les tracés déposés.

**QUE** la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby collabore à l'activité en fournissant les bénévoles, au meilleur de sa capacité et les équipements nécessaires pour la tenue de l'événement.

**QUE** la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby publicise l'activité et invite ses résidents à se joindre à l'événement.



2026-01-014

No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Alphonse-de-Granby**

**DÉCISION DU CONSEIL – PROLONGATION DE L'ENTENTE RELATIVE  
À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE MISE EN COMMUN ET  
D'OPTIMISATION DES RESSOURCES EN SOUTIEN INFORMATIQUES**

**ATTENDU QUE** la signature, en mars 2024, d'une entente intermunicipale relative à la réalisation d'une étude de mise en commun et d'optimisation des ressources en soutien informatiques entre la MRC de La Haute-Yamaska et les municipalités locales participantes;

**ATTENDU QUE** cette entente intermunicipale devait prendre fin au plus tard le 31 décembre 2025;

**ATTENDU QUE** l'étude initialement prévue ne sera pas complétée avant le 31 décembre 2025 et qu'il est donc nécessaire de prolonger l'entente intermunicipale;

**ATTENDU QUE** la MRC de La Haute-Yamaska a confirmé qu'aucun coût additionnel n'est engagé auprès du fournisseur de services en lien avec cette étude.

**SUR PROPOSITION de François Vadnais**

**DUMENT APPUYÉE par Patrice Viens**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** le conseil autorise la prolongation de l'entente intermunicipale jusqu'au 31 décembre 2026 ou jusqu'à la date où son objet et les obligations qui y sont prévues auront été réalisés, selon la première de ces éventualités.

**QUE** le conseil autorise la mairesse, ou en son absence, le maire-suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière ou en son absence, directrice générale et greffière-trésorière adjointe, à signer ledit avenant et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

**RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :**

**INSPECTEUR MUNICIPAL & ENVIRONNEMENT**

L'inspecteur municipal et environnement dépose son rapport sur les permis émis.

**DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

La directrice générale/greffière-trésorière n'a pas de rapport.

2026-01-015

**DEMANDE AU DÉPUTÉ DU COMTÉ MADAME ISABELLE CHAREST –  
SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2026 POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU  
ROUTIER**

**SUR PROPOSITION de Patrice Viens**

**DUMENT APPUYÉE par Émilie Serre**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents ;**

**QUE** ce conseil, compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser, demande une subvention de 100 000.-\$ pour l'année 2026 en aide à la municipalité pour le recouvrement et le rapiéçage d'asphalte de certaines rues dans le parc routier de la municipalité

**QUE** sans cette subvention, ces travaux ne peuvent être réalisés et cela peut mettre en péril la sécurité des citoyens (nes).

2026-01-016

**DÉCISION DU CONSEIL / MATINÉES ENTRE AÎNÉS**

**ATTENDU QUE** la municipalité prévoit la tenue des matinées entre aînés.

**SUR PROPOSITION de Louis-Philippe Éthier**

**DUMENT APPUYÉE par Denis Beaudry**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** ce conseil accepte la tenue de cette activité dont le budget total nécessaire est de 800.-\$.

2026-01-017

**AUTORISATION DU CONSEIL / HEURE DE CONTE**

**Document soumis :** Demande de Nathalie Simard, chef de division service loisirs, sports, cultures et vie communautaire

**SUR PROPOSITION de Émilie Serre**

**DUMENT APPUYÉE par Patrice Viens**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** ce conseil autorise la dépense de 500.-\$, pour l'achat de matériel thématique et la tenue de cette activité prévue au budget municipal 2026.



2026-01-018

No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Alphonse-de-Granby**

**AUTORISATION DU CONSEIL – CHANGEMENT DES HEURES  
D’OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

**Document soumis :** Avis du changement d’horaire de la bibliothèque municipale;  
**ATTENDU QUE** ce conseil est d’accord pour modifier l’horaire de la bibliothèque municipale pour en adopter un nouveau, et ce, pour offrir un meilleur service aux citoyens de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le changement des heures d’ouverture sera effet à compter du 19 janvier 2026;

**SUR PROPOSITION de Denis Beaudry**

**DUMENT APPUYÉE par Patrice Viens**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité des conseillers présents :**

**QUE** ce conseil accepte que les heures régulières d’ouverture de la bibliothèque soient maintenant réparties de la manière suivante :

- Lundi au Jeudi : 16:00 – 19:00
- Vendredi : 13:00 – 15:00

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions. Elle débute à 19h35 jusqu’à 19h40.

2026-01-019

**CLÔTURE DE LA SESSION**

**ATTENDU QUE** tous les sujets prévus à l’ordre du jour ont été traités;

**SUR PROPOSITION de François Vadnais**

**DUMENT APPUYÉE par Louis-Philippe Éthier**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité des conseillers présents :**

**QUE** la présente session est levée à 19h40.

Annie Lessard, d.g. et gref.-très.  
Secrétaire de l’assemblée

Nathalie Gauvin, mairesse  
Présidente de l’assemblée



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Alphonse-de-Granby**

